

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

Le retour aux dépotoirs en tranchées

LES ÉCOLOGISTES POSENT LEURS CONDITIONS

Maria, le 22 décembre 2004 – *« Bien de l'encre a coulé en 2004 dans la malheureusement « célèbre saga » des déchets. Beaucoup de paroles et une volonté apparente de la part des élus de poser des gestes visant à protéger l'environnement et la santé publique. Les environnementalistes se sont dit prêts à appuyer les décideurs dans leur choix d'utiliser les dépôts en tranchée du territoire pour un maximum de 3 années, mais seulement à la condition que des engagements fermes soient pris à courte échéance ». selon Pierre Desmeules, porte parole du Comité pour une gestion responsable des matières résiduelle.*

Ces engagements que doivent prendre les municipalités pour bénéficier de l'appui des environnementalistes sont les suivants :

- Augmenter le volume des matières récupérées et recyclées, (actuellement évalué à environ 20%) pour atteindre un niveau de 35 à 40 % en 2005. Cela pourrait se faire entre autres par une campagne d'éducation et de sensibilisation à la récupération et par l'extension du service aux institutions, commerces et industries de la Baie des Chaleurs;
- Faire une collecte sélective des résidus domestiques dangereux et un tri afin que ces déchets ne se retrouvent pas dans les dépôts en tranchées;
- Créer en début d'année d'un fonds collectif financé par les municipalités pour soutenir les efforts de réduction, réutilisation, recyclage et valorisation;
- Assurer une gestion contrôlée des dépôts en tranchées par un suivi régulier de l'état des sites, par une interdiction totale de brûlage et par une répartition adéquate des déchets;
- Associer les représentants des groupes environnementaux et des premières nations à la prise de décision et à l'effort d'éducation pour une gestion responsable des matières résiduelles.

Rappelons que l'utilisation des dépôts en tranchée comme alternative temporaire pour l'élimination des déchets a été privilégiée par les décideurs et les élus d'abord par souci d'économie. Toutefois, si aucune mesure concrète n'est appliquée pour assurer une gestion responsable des matières résiduelles, l'élimination des déchets dans de tels sites représente des risques réels de dégradation de l'environnement. Il faut éviter à tout prix la contamination des nappes d'eau souterraines par le lixiviat ou par les résidus domestiques dangereux. Il est donc important que les MRC et les municipalités s'engagent à poser des actions qui vont réduire au minimum les dangers de pollution et protéger l'environnement ainsi que la qualité de vie des citoyens des localités qui recevront les déchets.

On ne peut pas se permettre d'improviser dans la gestion des matières résiduelles. Si on utilise les dépôts en tranchée, une bonne planification est essentielle pour arriver à remplir les différentes conditions qui doivent obligatoirement être appliquées pour protéger l'environnement et la santé de la population. En premier lieu, on doit s'assurer que les matières résiduelles soient réparties convenablement entre les dépôts existants afin de ne pas dépasser la capacité d'atténuation naturelle du site et de ne pas induire une pression environnementale exagérée. Pour protéger la santé publique, tout brûlage doit être interdit afin de prévenir les émissions nocives de dioxines, de HAP et autres polluants dans l'air. De plus, une surveillance adéquate des sites et un contrôle

des matières à enfouir sont nécessaires au même titre qu'un suivi régulier de l'état des dépôts en tranchée.

Les intervenants en environnement sont disponibles pour aider, en concertation avec les décideurs, à l'élaboration d'un plan d'action régional qui permettrait, entre autres, de récupérer les résidus domestiques dangereux et d'établir des objectifs pour augmenter les efforts de Réduction, de Réutilisation, de Recyclage et de Valorisation des matières résiduelles (3RV). L'utilisation des dépôts en tranchée doit être associée à la mise en place d'un fonds collectif, créé dès 2005 par l'ensemble des municipalités des MRC Bonaventure et Avignon, destiné à élaborer et à mettre en œuvre concrètement le plan d'action.

Lors d'une réunion tenue à Maria le 29 novembre dernier avec des élus municipaux des deux MRC, les environmentalistes ont perçu une ouverture des élus à aller de l'avant pour une meilleure gestion des matières résiduelles. Mais puisqu'on juge un arbre à ses fruits, les groupes environnementaux de la région voudront recevoir une confirmation ferme des engagements financiers et politiques réclamés des municipalités des MRC Avignon et Bonaventure avant d'appuyer l'alternative temporaire des dépôts en tranchées.

-30-

Source : Pierre Desmeules pour
Le comité pour une gestion responsable des matières résiduelles
759-5885